

Championnat Ligue 2025 BFC/LKGE

J2 L'ENCLOS



DOCUMENT N° 28-226

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS

STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :	
NATIONALITÉ / NATIONALITY:	
N°: No.:	226
PILOTE : DRIVER :	SANDONA Evan

Concerne la partie de la compétition : **Senior - Super Manche**
Concerns the part of the competition :

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Pénalité 5 secondes

MOTIF / REASON:

Le carénage avant du kart mentionné ci-dessus n'était pas dans la position correcte (selon le dessin technique 2.2.1) lorsque le drapeau à damier a été agité et que le kart concerné a franchi la ligne d'arrivée. Les commissaires Sportifs infligent cette pénalité après réception du rapport du juge de fait et en application de l'Art. 2.3.3 des Prescriptions Générales CIK-FIA. Il est rappelé au concurrent que conformément aux Art.12.3.4 du Code et 2.3.3 des Prescriptions Générales CIK-FIA, la sanction n'est pas susceptible d'appel.

Décision annoncée Decision announced	Date / Date: 13/04/2025	Heure / Time: 11:12
---	-------------------------	---------------------

Nom / Name	Signature
Président du Collège / Chairman of the Panel:	
Navarro Bernard	
Membres du Collège / Members of the Panel:	
BAUE Jean-Claude	
TELIER Mickael	

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné :
I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :
Representing the Competitor : Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° 28-226 des Commissaires Sportifs de la Compétition
Certify that I have been notified of document No. 28-226 by the Stewards of the Competition.

Date :	Heure / Time:	Signature :
--------	---------------	-------------